



Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL n°1299

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser la circulation des poids lourds dans l'Avenue Emile Zola.

ARRETE

ARTICLE I :

A compter de ce jour la circulation des poids lourds de plus de 3,5t sera interdite Avenue Emile Zola.

ARTICLE II :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les soins des services techniques de la ville qui en assurera la maintenance.

ARTICLE III :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV :

Les services techniques et les services de police sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 26 MAI 2023

Le Maire

Joël PIERRACHE





Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N°1300

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Arrêté relatif à la mise en place d'un panneau « sens interdit sauf riverains »

Le Maire de la Commune de Pecquencourt,

Vu le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police des Maires,

Vu le Code de la route, notamment les articles R 417-12 et R 417-13

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation,

ARRETTE

Article 1 : A compter de ce jour un panneau « sens interdit sauf riverains » sera installé, à l'entrée de la contre-allée de l'avenue Emile Zola.

Article 2 : La pose des panneaux signalétiques sera réalisée par les services techniques de la ville.

Article 3 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 4 : Les services techniques ainsi que les services de police et de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, 24 mai 2023

Le Maire

Joël PIERRACHE





Ville de Pecquencourt

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N°1301

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

*FETE DES VOISINS
LE VENDREDI 2 JUIN 2023*

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de bon ordre en matière de circulation à l'occasion de la fête des voisins organisée le vendredi 2 juin 2023 rue des Evennes

ARRETE

ARTICLE I :

A l'occasion de la fête des voisins, la circulation des véhicules sera interdite rue des Evennes partie comprise entre le numéro 100 et le numéro 294, de 15h00 à 24h00.

ARTICLE II :

La déviation des véhicules se fera par les autres artères de la ville.

ARTICLE III:

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 30 mai 2023

Le Maire
Joël PIERRACHE





Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N°1302

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de circulation concernant le parking situé face à l'institut d'Anchin à l'occasion du rassemblement de voitures anciennes, de prestige et engins agricoles anciens organisé le dimanche 4 juin 2023

ARRETE

ARTICLE I :

A partir du vendredi 2 juin 2023 à 17h00 jusqu'au dimanche 4 juin 2023 à 18h00 l'accès au parking face à l'institut d'Anchin sera interdit aux poids lourds et sera exclusivement réservé aux véhicules légers.

ARTICLE II :

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE III:

Les panneaux indicateurs de cette interdiction seront mis en place par les soins des services techniques municipaux.

ARTICLE IV:

Les services de police et de gendarmeries ainsi que les services techniques de la ville, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 30 mai 2023

Le Maire
Joël PIERRACHE

